

# Projet d'EPE de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et de ses partenaires pour une organisation en pôles d'excellence

## Contexte, objectifs et ambition.

Depuis plus de quinze ans, le paysage de l'ESRI français est en pleine mutation. La plupart des grands sites français ont connu l'émergence de nouvelles universités, nées de la fusion ou du regroupement d'établissements. Ces restructurations constituent une réponse à la double pression d'une concurrence internationale accrue et d'une adaptation aux enjeux sociétaux contemporains.

Ces nouvelles entités ont bénéficié de moyens financiers conséquents, leur permettant d'accroître leur compétitivité et d'améliorer leur performance dans l'accomplissement de leurs missions de service public. Le développement d'une marque souvent partagée a renforcé leur visibilité nationale et internationale, tant dans le domaine de la formation que de la recherche et de l'innovation.

Cette dynamique leur a permis de répondre avec succès aux différents appels à projets (AAP), notamment ceux du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), de la Loi de Programmation pour la Recherche (LPR) et de France 2030. Ces financements supplémentaires ont contribué à l'investissement dans tous les aspects de leur fonctionnement, consolidant ainsi leur positionnement sur la scène nationale et internationale. Pour le site Lyon-Saint-Étienne, malgré les succès dans de nombreux appels à projets nationaux (Labex, Convergence, Cursus+, Idefi, Equipex, SFRI), acquis dans le cadre du projet IDEX et plus récemment ExcellencES, RHU/IHU, Include, Campus des métiers, ASDSR, PUI, sa performance globale reste en deçà de ses capacités académiques et de son potentiel d'excellence, en recherche et en formation, par un manque de structuration.

La transformation institutionnelle, prévue dans le projet IDEX, lui aurait permis de rejoindre les grands sites restructurés pour une meilleure performance collective. Avec l'arrêt de ce projet, le site reste ainsi insuffisamment structuré pour couvrir tous les champs académiques avec un pilotage stratégique fort. Une meilleure organisation permettrait de se positionner avec une plus grande performance dans les grands programmes nationaux de financement et à s'imposer comme un interlocuteur incontournable des politiques territoriales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conscients des enjeux, les établissements du site Lyon-Saint-Étienne se mobilisent pour construire une nouvelle organisation académique, avec l'objectif de développer une stratégie collective capable de mettre en synergie les forces du site et de rayonner à l'international. Les projets Excellence successifs « Lynx » puis « SHAPE-Med@Lyon » illustrent cette volonté. Le projet SHAPE-Med@Lyon par exemple mobilise les forces vives du site pour développer des approches pluridisciplinaires des questions de santé. Ce projet s'inscrit dans la lignée du programme SFRI, envisageant la création d'Écoles Graduées pour fédérer master, recherche et doctorat sous une bannière stratégique unifiée.

Reconnaissant ses limites en matière de pilotage académique, la ComUE Lyon-Saint-Étienne a redéfini ses missions pour se concentrer sur une coordination territoriale axée sur la mutualisation des services. De nouveaux statuts précisent ses attributions et lui permettent de mieux répondre aux besoins du site.

Cependant, ces actions ne suffiront pas sans une organisation institutionnelle plus performante. L'existence d'une d'instance de pilotage stratégique est indispensable pour définir une trajectoire académique ambitieuse et mobiliser l'ensemble des acteurs : universités, écoles, organismes nationaux de recherche (ONR), hôpitaux et partenaires socio-économiques.

## UCBL : vers une transformation ambitieuse pour une performance accrue

Depuis 2016, l'UCBL s'est engagée dans une démarche de structuration visant à renforcer la performance de ses activités et de ses partenariats. L'objectif est de mieux accomplir ses missions académiques et s'inscrire dans la dynamique nationale de création de grands centres universitaires d'envergure mondiale.

Dans le cadre de l'Idex, puis des projets Lynx et ShapeMed@Lyon du programme ExcellencES, l'UCBL a proposé la création d'un Établissement Public Expérimental (EPE). Cette structure permettrait d'adapter son organisation et son fonctionnement interne à sa stratégie académique propre, tout en favorisant une plus forte participation et représentation des personnels, des étudiants et des partenaires.

Le projet d'EPE (projet PLURIEL) avec l'université Lumière Lyon 2 (ULL2), initialement prévu pour 2024, a rencontré des difficultés liées au coût financier de la fusion et à l'absence d'une convergence sur le modèle d'université. Face à l'échéance ministérielle de fin 2024 pour la création d'EPE, il a été proposé de construire ce projet par étapes. La première, en 2024, consistera à créer un EPE composé de l'UCBL restructuré en grands pôles, de plusieurs écoles comme établissement-composantes et d'un volet transformant dans le domaine de la santé en collaboration avec le CHU-Hospices Civils de Lyon (CHU-HCL), le Centre Léon Berard et le Centre Hospitalier Le Vinatier. Ce projet favorisera la poursuite et le renforcement des projets académiques avec les établissements partenaires, notamment l'ULL2. Ce premier jalon constituera une rampe de lancement en vue d'un écosystème étendu à moyen terme, intégrant de nouveaux champs disciplinaires et partenaires pour faire rayonner l'excellence académique lyonnaise

Cette démarche pragmatique permettra de concrétiser ce projet innovant dans le calendrier de l'ordonnance de 2018, tout en posant les bases d'une structuration de site et d'un élargissement futur du périmètre de l'EPE. Elle témoigne d'une volonté d'avancer à un rythme réaliste, en commençant par fédérer les acteurs pleinement engagés dans cette dynamique de transformation.

En matière de santé, l'ambition est de construire un modèle original de collaborations hospitalo-universitaires. Ce nouveau modèle pourrait servir de fer de lance et de démonstrateur national pour une nouvelle organisation de la recherche biomédicale. L'objectif est de réduire le décalage entre les sciences fondamentales et les développements cliniques en intensifiant les approches translationnelles, interdisciplinaires et interprofessionnelles.

En s'appuyant sur son périmètre académique et en collaboration avec ses partenaires privilégiés, le projet d'EPE vise à doter l'UCBL d'une structuration et d'un fonctionnement interne optimal avec un renforcement de ses collaborations locales et internationales. Cette structuration facilitera également la co-construction d'une stratégie commune avec les Organismes Nationaux de Recherche et les autres acteurs du site.

## Une organisation de l'université en trois Pôles de Formation et de Recherche (PFR) avec des établissements-composantes

L'UCBL entend structurer ses 16 composantes actuelles, de tailles très hétérogènes, en trois pôles de formation et de recherche (PFR). Cette structuration permettra d'optimiser son fonctionnement interne et d'organiser plus efficacement ses partenariats. Elle favorisera la construction d'une stratégie commune pouvant impliquer l'ensemble des forces du site, en facilitant les synergies nécessaires.

Les PFR, de taille équivalente, couvriront des périmètres académiques cohérents : le **PFR « Santé-Sport »** en lien avec les hôpitaux et les acteurs de la santé, le **PFR « Sciences »** en forte synergie avec l'ENS Lyon et CPE Lyon et le **PFR « Technologie-Ingénierie-Société »** en relation étroite avec les écoles d'ingénieurs dont CPE Lyon et l'ITECH en tant qu'établissements-composantes et le collège d'ingénierie (INSA, École Centrale, ENTPE, Mines St Etienne).

La réorganisation de l'UCBL autour de ces trois PFR poursuit le double objectif d'optimiser l'organisation interne de l'établissement, en simplifiant les procédures et en rationalisant les structures pour accroître son efficacité opérationnelle, et de faciliter et d'intensifier les collaborations avec les établissements partenaires du site. En établissant des liens plus structurés et formalisés avec ces partenaires, les PFR joueront un rôle crucial dans la création d'un écosystème de recherche et d'enseignement dynamique et innovant.

Dans une logique de déconcentration et d'optimisation, chaque PFR bénéficie d'une large autonomie et de prérogatives élargies qui incombent aujourd'hui aux instances centrales (CA et CAC). Dotés d'un conseil de gestion et d'un conseil académique composé de commissions dédiées à la recherche et à la formation, les PFR exercent leurs prérogatives dans un cadre démocratique et en articulation avec les instances centrales. Cette organisation permettra une implication accrue du personnel et des étudiants dans la prise de décision.

S'appuyant sur leurs entités internes, les PFR renforceront les synergies et les collaborations pour définir leur stratégie académique. Les unités de recherche seront principalement rattachées à un PFR, favorisant ainsi la cohérence et l'optimisation de la recherche. Cette réorganisation vise à impliquer davantage le personnel et les étudiants dans la gouvernance et à renforcer la performance de l'UCBL en matière de recherche et d'enseignement.

Outre la gestion de leurs ressources propres, le fonctionnement des PFR reposera sur des contrats pluriannuels d'objectifs, de moyens et de performance (COMP-PFR), soutenus par des financements significatifs en cohérence avec le COMP de l'établissement.

L'EPE comprendra des Ecoles sous la forme d'établissements-composantes qui garderont leur personnalité morale et juridique. Ces écoles conserveront leur autonomie, leur souveraineté budgétaire, leur marque, et seront étroitement liées à l'EPE à travers des axes stratégiques académiques partagés et élaborés en commun, une marque universitaire et des ressources partagées. Ces établissements-composantes s'engageront à contribuer à la stratégie globale de l'EPE, notamment en enrichissant l'offre de formation et l'interprofessionnalité.

## Gouvernance de l'EPE : vers un modèle agile et ouvert aux partenaires

Les instances de gouvernance du nouvel établissement doivent refléter son ambition internationale, son organisation décentralisée en PFR, et sa volonté d'élargir et de renforcer ses partenariats institutionnels. Elles pourraient s'articuler autour d'un conseil d'administration (CA), d'un conseil d'établissement (CE) et d'une assemblée académique (AA).

- **Le Conseil d'administration (CA)** est l'instance qui définit la stratégie de l'EPE et décide des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Il inscrit sa politique et ses objectifs dans une vision pluriannuelle d'une université de recherche intensive à ambition internationale. Le CA élit le ou la président(e) de l'université. La composition du CA doit permettre d'assurer une représentation à la fois équilibrée et diversifiée avec des membres élus et des personnalités extérieures. Ces dernières sont choisies pour leur expertise dans la gouvernance d'établissements d'enseignement supérieur de premier plan. Le CA intègre également des représentants d'institutions partenaires comme les établissements-composantes et des représentants des collectivités territoriales et des secteurs socio-économiques. Cette diversité permet de refléter la richesse des partenariats tissés par l'EPE. Elle apporte des perspectives variées pour nourrir les réflexions stratégiques du CA. L'objectif d'une telle composition est de doter le conseil d'administration d'une gouvernance à la fois stratégique et représentative. Le CA pourra ainsi exercer ses missions en prenant en compte les différentes sensibilités de l'écosystème de l'EPE. Il disposera de toutes les expertises nécessaires pour guider efficacement l'université vers la réalisation de ses objectifs pluriannuels.
- **Le Conseil d'établissement (CE)** est une instance restreinte aux élus du CA et aux membres du CA représentant les ONR et les institutions partenaires. Il traite des affaires générales et courantes de l'établissement sur le périmètre des PFR et des services centraux et communs de l'EPE.
- **L'Assemblée Académiques (AA)** est une instance collégiale d'expertise académique. Elle émet des avis sur les orientations et projets académiques transversaux aux PRF et propose des orientations stratégiques globales pour l'établissement. Garante de l'excellence académique en formation et recherche, sa composition reflète la diversité des composantes internes et champs disciplinaires de l'EPE. Ses membres sont désignés parmi les personnels des conseils de formation et de recherche des PRF et établissements-composantes.

Ces instances doivent travailler de concert pour intégrer les PFR et les établissements-composantes dans une stratégie unifiée, tout en favorisant le développement de collaborations fructueuses avec les partenaires clés comme les ONR et les hôpitaux. L'objectif est de créer un écosystème académique dynamique et réactif, capable de s'adapter aux exigences contemporaines et de se distinguer au niveau international.

Outre ses trois PFR, le futur établissement s'appuiera sur des établissements-composantes qui élargiront l'offre de formation et les thématiques de recherche. Leur intégration favorisera les passerelles et l'interprofessionnalité, en complémentarité avec les PFR. Les discussions avancent avec l'école CPE Lyon et d'autres acteurs lyonnais (EESPIG, IFSI...) qui ont manifesté leur intérêt pour rejoindre le projet, soit comme établissement-composante soit comme établissement associé.

Les ONR, piliers historiques du site via leurs 1300 personnels dans les unités partagées, sont parties prenantes. Le CNRS, l'Inserm, l'Inrae, l'Inria, l'IFPEN et l'ANSES seront représentés dans les instances de l'EPE. La constitution d'instances inédites de gouvernance partagée avec les établissements de santé (les HCL, le Centre Léon Bérard, le Centre hospitalier Le Vinatier et l'École de Santé des Armées)

transforme les partenariats en un véritable écosystème intégré de formation, recherche et innovation en santé.

Les échanges se poursuivent avec l'ENS de Lyon, l'INSA Lyon, l'École Centrale de Lyon et d'autres acteurs de l'ESR du site pour créer des « Écoles Graduées » (graduate schools) intégrées aux PFR et partagées avec les établissements du site partenaires. L'objectif est de renforcer les collaborations existantes et de les élargir à de nouveaux établissements dans une dynamique fédérative, comme les universités de sciences humaines et sociales.

Le statut d'EPE est nécessaire par la présence d'établissement-composantes comme membres fondateurs et pour un pilotage efficace de cette organisation innovante. Il permet en effet de créer une gouvernance adaptée à chaque niveau décisionnel : instances centrales, pôles de recherche et de formation, ainsi que leurs entités internes, avec intégration renforcée des partenaires. L'objectif est de faire de cet établissement le pivot d'une évolution du site lyonnais, à l'image d'autres grands sites français. Le modèle d'intégration université-CHU-HCL notamment sera unique en France.

Dans son large périmètre académique des sciences, de la santé et des technologies organisés en PFR, avec les interconnexions tant en formation qu'en recherche avec la majorité des acteurs de l'ESR lyonnais, l'UCBL apporterait une contribution à une première étape de la structuration du site lyonnais. Ce projet pourrait être le fer de lance d'une dynamique fédérative inédite qui peut considérablement accroître la visibilité internationale du site. L'engagement de l'UCBL vise donc à entraîner l'ensemble de l'écosystème local dans cette nouvelle dynamique vertueuse. Grâce à l'intensité des liens tissés de longue date avec les organismes de recherche, les établissements hospitaliers, et les acteurs ESR locaux, l'UCBL dispose de la légitimité nécessaire pour initier cette transformation dans le domaine de la santé, marquant un jalon pour une nouvelle dynamique du site dans son ensemble. Son ambition : fédérer à Lyon pour un pôle d'excellence académique de rang mondial.

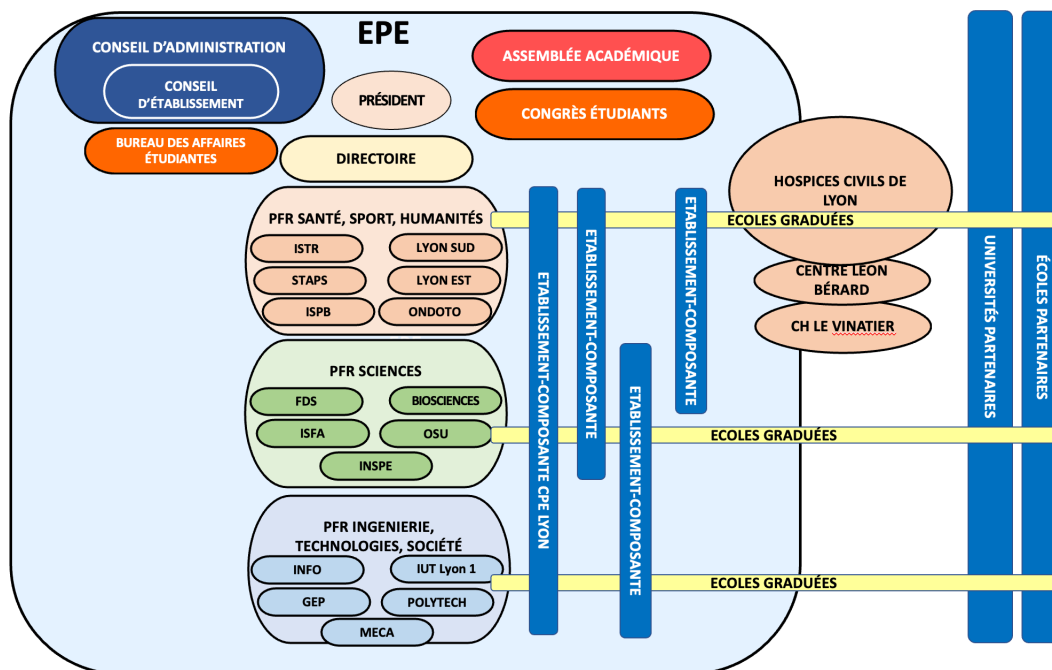


Schéma du projet de la nouvelle université avec ses partenaires

## Créer le Lyon Academic Health Center : modèle unique d'intégration Université-CHU-ONR

Au-delà des trois PFR et de leurs instances propres, le domaine de la santé représente un atout majeur du site lyonnais. Une organisation à la fois pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle est envisagée pour hisser Lyon au meilleur niveau mondial dans ce secteur.

En effet, la plupart des disciplines (physique, chimie, mathématiques, ingénierie, biologie, environnement, sport, etc.) ont développé des formations et des recherches en lien avec la santé, en complément des domaines cœur que sont la médecine, la pharmacie, l'odontologie et les sciences paramédicales. Ainsi, l'UCBL, les HCL et l'écosystème lyonnais de la santé constituent le premier pôle de recherche et d'innovation en santé hors Ile-de-France.

Les HCL, le Centre Léon Bérard, le centre hospitalier Le Vinatier, avec l'appui de l'Inserm, de l'OMS et des autres ONR, rassemblent des forces de recherche de premier plan développant une recherche clinique et épidémiologique d'excellence.

Le programme ShapeMed@Lyon a initié un début de structuration pour développer une approche globale One Health et une médecine 5P. Il a démontré le potentiel du site à se coordonner et se hisser au meilleur niveau dans toutes les spécialités biomédicales et la santé globale. Fort de ces acquis, il est proposé de créer un nouveau modèle intégré université-CHU-ONR qui s'inspire des meilleurs modèles internationaux du type « Academic Medical Center ». Le « Lyon Academic Health Center » (LHC) rassemblera les forces des trois PFR et celles de l'écosystème de santé lyonnais pour mettre en synergie les forces du site au bénéfice des formations, de la recherche et de l'innovation en santé et mieux le positionner sur la scène internationale.

Doté d'une gouvernance unifiée, d'une politique RH partagée et d'un schéma immobilier commun, le LHC constituera le premier centre français de ce type. Il reposera sur l'intégration renforcée entre l'université et le CHU-HCL, en partenariat avec les ONR, pour définir une stratégie commune en formation, recherche et innovation en santé.

Grâce au cadre offert par l'ordonnance de 2018 qui permet d'organiser un nouvel ensemble institutionnel avec tous les partenaires, le projet d'EPE permettra la création du premier centre de ce type. Celui-ci reposera sur :

- Une gouvernance unifiée entre l'université, CHU-HCL et partenaires pour définir conjointement la stratégie en recherche, innovation et formation dans le domaine de la santé.
- Une politique de ressources humaines intégralement partagée pour renforcer l'attractivité, la transdisciplinarité et l'universitarisation des professions de santé.
- Un schéma directeur immobilier unique Université-CHU-HCL et une stratégie d'investissement communs entre les partenaires. Ceci permettra de maximiser les synergies et la visibilité du pôle lyonnais de la santé.

L'intégration forte entre l'université et le CHU-HCL au sein de cette structure constitue une avancée majeure pour le rayonnement et l'excellence française en matière de recherche et d'innovation biomédicale.

## Un EPE pilier de coordination, de performance et de rayonnement international

Seule la création d'un EPE permettra de concrétiser l'ambition de transformation et de structuration décrite *supra*, notamment le regroupement en trois PFR à forte autonomie, la création du « Lyon Academic Health Center » et l'intensification de la coopération à l'échelle du site.

La création de l'EPE répond à un objectif de rationalisation et d'efficacité administrative. En s'appuyant sur le principe de subsidiarité, l'EPE raccourcira les circuits de décision et rapprochera le processus décisionnel du terrain, facilitant ainsi le travail quotidien des chercheurs et des équipes pédagogiques.

En étant un acteur majeur du paysage académique et médical, l'EPE a vocation à servir de modèle de structuration institutionnelle pour d'autres sites nationaux.

Grâce à une organisation simplifiée en 3 PFR et des instances de gouvernance partagées, l'EPE sera le pivot de la coopération académique du site lyonnais. Cette structuration favorisera les synergies entre formation, recherche et innovation avec par exemple la mise en place d'écoles graduées au service de la politique de site.

Doté d'un modèle partenarial unique et d'une stratégie de long terme, l'EPE se positionnera comme un acteur majeur à l'instar des grands sites français. Il portera une nouvelle identité fédératrice, gage de rayonnement et d'attractivité internationale.

## Conduite du projet : une construction collective pour répondre aux attentes de tous

Ce projet d'EPE sera coconstruit de manière collective et participative. L'objectif est de répondre aux attentes des personnels, des étudiants et des partenaires aux niveaux local et national.

Un travail préalable conséquent a déjà été mené avec les composantes de l'UCBL. De nouveaux groupes de travail seront créés pour contribuer à élaborer des propositions concernant l'organisation et la gouvernance de l'EPE.

Leur mission sera d'assurer la pertinence et l'efficacité de la structure du nouvel établissement au regard de ses ambitions. Ils associeront des représentants de toutes les parties prenantes - composantes, unités de recherche, services, personnels, étudiants et partenaires clés comme les établissements-composantes, les ONR et les HCL.

Cette intelligence collective est essentielle pour concevoir un établissement à la hauteur des aspirations de ses membres et en phase avec les défis à relever. La réussite de ce projet réside dans l'adhésion et la contribution active de toute la communauté universitaire. Pour cela, plusieurs groupes de travail ont été ou seront mis en place. Ils se réuniront tout au long du processus d'élaboration du projet, de création et de déploiement du nouvel établissement :

- GT « Schéma général de l'EPE et instances centrales »
- GT « Gouvernance et missions des PFR »
- GT « Structuration et fonctionnement administratif des PFR »

- GT « Etablissements-composantes »
- GT « Modèle économique de l'EPE »
- GT « Suivi de la transformation et pacte social »

La production des GT devra permettre l'élaboration des statuts pour le printemps 2024, la création de l'EPE au 1er janvier 2025, et pour certains alimenter les différentes étapes de la mise en oeuvre.

**Un projet plaçant les personnels et leurs conditions de travail au cœur de ses priorités.** La réussite de ce projet de transformation repose avant tout sur une gestion exemplaire des ressources humaines. C'est pourquoi le projet d'EPE accorde la plus haute importance aux conditions de travail et à l'accompagnement des personnels. L'objectif est double : capitaliser sur les acquis de l'UCBL en matière de gestion des ressources humaines, tout en amplifiant les dispositifs au bénéfice d'une politique pour ses personnels ambitieuse et différenciante, gage d'attractivité des talents et d'excellence pour le nouvel établissement.

Un groupe de travail dédié sera chargé d'éviter les écueils potentiels liés à toute restructuration organisationnelle. Bien que limitée en termes d'impacts administratifs et étalée dans le temps 2025-2027, cette transformation nécessite d'être menée avec précaution.

Le groupe de travail pacte social réalisera un benchmark des dispositifs RH existants au sein des établissements transformés. Il identifiera les meilleures pratiques à préserver et à essaimer. Parallèlement, il explorera les politiques RH innovantes d'établissements de référence aux niveaux national et international, afin d'introduire de nouvelles mesures RH au sein de l'EPE.

L'enjeu est de fournir un cadre de travail de qualité, respectueux des personnels, mais aussi de créer de nouvelles opportunités d'évolution professionnelle et de développement des compétences. Le projet d'EPE veillera également à renforcer l'accompagnement RH, la formation continue des agents ainsi que les dispositifs d'aide et d'action sociale.

Dans la continuité de la politique RH de l'UCBL, le projet d'EPE s'engage à garantir le maintien des emplois et à continuer de porter une attention particulière à la situation des personnels contractuels. La création de l'EPE représente également de nouvelles opportunités d'évolution professionnelle que chaque agent pourra saisir, tout en respectant ses aspirations et priorités individuelles. L'humain constitue le cœur du projet de l'EPE. Son ambition est de placer les personnels au centre en préservant les acquis, en améliorant leurs conditions de travail, et en favorisant leur épanouissement professionnel.

## Un projet coconstruit avec les étudiants pour leur réussite

La création d'un EPE alliant formations d'excellence et recherche de rang mondial constituera un atout unique pour les étudiants du site lyonnais. Le projet sera élaboré avec les étudiants pour répondre à leurs attentes, tant sur les plans pédagogiques que de la qualité de vie sur les campus. En les associant pleinement et en répondant à leurs besoins, l'EPE fait le pari de l'intelligence collective et de la co-construction avec les étudiants. La réussite et l'épanouissement des étudiants seront la clé de voûte de cette dynamique d'excellence. Ils disposeront d'un tremplin idéal vers la vie professionnelle.

Une attention particulière sera portée à la représentation des étudiants à tous les niveaux, notamment au niveau des PFR, garantissant une gouvernance inclusive. De nouveaux espaces de dialogue et d'activités favoriseront l'engagement citoyen et l'épanouissement de tous. L'objectif est de placer l'expérience étudiante au cœur du projet.



La qualité de vie sur les campus fera l'objet d'une attention accrue via une politique d'établissement attentive aux besoins des étudiants. En outre, l'EPE vise à propulser la visibilité de l'établissement sur la scène internationale, valorisant d'autant les mobilités que les doubles diplômes. Cet engagement vers une amélioration continue de l'expérience étudiante, en faisant écho à leurs attentes, positionne l'établissement comme un leader dans l'innovation pédagogique et la recherche. La collaboration étroite avec les étudiants, envisagée comme un véritable partenariat, est le socle sur lequel repose l'ambition de cet établissement, faisant de l'épanouissement et du succès étudiant le cœur de son projet d'excellence.

## Calendrier du projet

L'élaboration des statuts de l'EPE se fera dans un esprit de co-construction et de concertation. Tous les acteurs, personnels et étudiants, seront associés à ce processus, en étroite collaboration avec les partenaires impliqués, notamment les établissements-composantes.

Un calendrier a été défini pour garantir une mise en place effective de l'EPE au 1er janvier 2025. Celui-ci doit prendre en compte l'arrêt fin 2024 du lancement de nouvelles expérimentations compte tenu de la fin de l'application de l'ordonnance en 2028 et de la nécessité d'une période expérimentale de deux à trois ans. Le projet d'EPE s'inscrit donc dans le calendrier suivant :

- mars à mai : finalisation du projet sous forme d'un document d'orientation stratégique (DOS)
- courant juin 2024 : présentation des statuts aux instances des membres fondateurs de l'EPE.
- avant l'été 2024 : Communication des statuts aux instances nationales.
- 1er janvier 2025 : Mise en place de l'EPE.
- fin 2026 : finalisation de la mise en place progressive de la structure administrative
- fin 2027 bilan de la transformation, proposition de l'évaluation par l'HCERES et sortie de l'expérimentation

Cette démarche participative permettra de garantir une appropriation collective du projet d'EPE et une prise en compte des besoins et attentes de tous les acteurs, dans une procédure transparente et inclusive.

La création de l'EPE est une opportunité unique de construire une université d'excellence à l'échelle nationale et internationale. La mobilisation et l'implication de tous les acteurs sont essentielles pour garantir le succès de ce projet ambitieux.